Retour à Proc#174 - Revue de direction	
Sujets connexes	Rapport 2022-2023 Rapport 2024-2025 Actions de formation des membres de l'équipe

Rapport de gérance - exercice 2023-2024

Enregistrement	Rapport de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2024, daté du 31 octobre 2024. Version publiée : les mentions concernant des personnes identifiables ont été retirées. Le rapport signé est conservé dans Proton.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 27.2 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **30 juin 2024** et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi : le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 2 812,93 € (bénéfice de 274,76 € sur l'exercice précédent) après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir comme il sera dit ci-après.

I. Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

(C. com., art. L. 232-1)

Produits

Ce onzième exercice a vu le chiffre d'affaires net augmenter : **225 447 €** contre 195 721 € pour l'exercice précédent, soit +15 % (+29 726 €).

Cette variation est essentiellement à imputer à une augmentation de 30 329 € (+16 %) du secteur logiciel (LoGeAs, développement à façon et formation) et de la mise à disposition de salariés pour la gestion administrative des paroisses.

Exercice	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation N-1 / N
Chiffre d'affaires	235 039 €	240 233 €	227 677 €	213 512 €	205 682 €	195 721 €	**225 447 €**	+15,19 %
LoGeAs (Ass. Maj)	78 588 €	90 829 €	97 842 €	108 578 €	131 231 €	131 392 €	147 140 €	+11,99 %
LoGeAs (Vente)	7 985 €	8 273 €	2 110 €	1 939 €	1 292 €	2 140 €	2 110 €	-1,40 %
Infogérance	46 192 €	43 438 €	38 727 €	28 665 €	20 306 €	2 516 €	2 330 €	-7,39 %

Exercice	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation N-1 / N
Internet / hébergement	6 787 €	5 626 €	9 891 €	7 721 €	6 670 €	8 647 €	7 054 €	-18,42 %
Revente matériel	31 523 €	44 619 €	57 832 €	29 544 €	8 205 €	2 635 €	2 032 €	-22,88 %
Développement logiciel	36 838 €	17 052 €	3 000 €	2 500 €	2 200 €	8 108 €	9 858 €	+21,58 %
Formation / réunions	13 636 €	13 461 €	12 313 €	30 420 €	30 573 €	28 708 €	41 329 €	+43,96 %
Téléphonie	8 331 €	9 273 €	4 867 €	1 281 €	790 €	55 €	47 €	-14,55 %
Ports et frais accessoires	5 161 €	7 055 €	1 095 €	2 865 €	2 320 €	1 159 €	1 707 €	+47,28 %
Mise à disposition de personnel					2 094 €	10 362 €	11 840 €	+14,26 %

Charges

Cette année a été marquée par la fin d'un contrat d'apprentissage (31 mai 2024) et par la reprise d'un CDI à l'issue d'un autre contrat d'apprentissage (16 mars 2024).

La masse salariale représente 176 742 € (163 839 € pour l'exercice précédent) et est de loin la plus grosse charge : 78,40 % du CA (83,71 % pour 2022-2023, 72,75 % pour 2021-2022, 66,64 % pour 2020-2021).

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de salariés (ETP)	5,53	5	4,48	4,36	4,63	5,10	4,92
Rapport haut/bas salaire (1)	1,76	2,34	1,48 (2)	1,45	1,48	1,63 (3)	1,45 (3)
Rapport salaire/CA (1)	37,76 %	38,34 %	34,29 %	42,96 %	46,13 %	52,60 %	47,17 %
Rapport salaire/CA (4)	65,51 %	55,28 %	57,08 %	66,64 %	72,75 %	83,71 %	78,40 %
Salaire brut moyen (5)	1 803 €	1 849 € (+3 %)	1 851 € (+0 %)	2 044 € (+10 %)	2 190 € (+7 %)	2 148 € (-2 %)	2 360 € (+10 %)

(1) Calculé sur le total annuel net imposable. (2) Hors salariés absents de longue durée. (3) Hors salaire de l'apprenti. (4) Calculé sur la masse salariale. (5) Compte 641 (sauf 6412) / 12 / nombre d'ETP, y compris les primes exceptionnelles non imposables.

Résultat de l'activité

Le résultat comptable est excédentaire de + 2 812,93 €.

Relation clientèle

Nous continuons à avoir de bonnes relations avec nos partenaires, ce qui conduit à un paiement rapide des factures, amplifié par un meilleur suivi de la facturation.
Pas de grand changement sur l'exercice au niveau de la structuration de la clientèle.

Progrès réalisés, difficultés rencontrées

Le premier trimestre 2024 s'est passé sans encombre ; l'assistance a fonctionné efficacement. Nous avons également proposé beaucoup de modules de formation en distanciel, afin que les utilisateurs puissent utiliser le logiciel de façon plus autonome.

Les développeurs en formation continuent de progresser. Ils peuvent aider et soulager le gérant sur le développement des nouveaux supports :

- nouvelle interface de gestion des demandes d'assistance des clients ;
- nouvelle interface pour remplacer le PGI (monespace.logeas.fr), mise en place prévue en juillet-août 2024 ;
- nouvelle plateforme StatUnion, gérée intégralement par nous ;
- réécriture du site internet de la SCOP.

Pas de difficultés particulières, si ce n'est de développer encore et encore le côté commercial afin de vendre des licences, pour atteindre une part de CA supérieure ou égale à 50 % sur les clients hors EPUdF (qui représente aujourd'hui 82 % de notre CA).

Cette année encore, les salariés ont perçu une belle prime exceptionnelle, pour un total de 19 500 €.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir - événements postérieurs à la clôture

Nous travaillons au développement d'une version full web du logiciel. Ce projet se fera en plusieurs parties : développement de la partie fichier, puis de la comptabilité.

L'interface PGI (monespace.logeas.fr) va être remplacée par la nouvelle interface (logeas-web.fr) en juillet 2024 : administration des bases, consultation de l'annuaire à partir du fichier Personne du logiciel.

Un apprenti, après l'obtention de son BTS, a demandé à poursuivre son apprentissage au sein de la SCOP (Bachelor DevOps - FullStack). Sa demande a été acceptée à l'unanimité par l'équipe ; le nouveau contrat court du 16 juillet 2024 au 15 septembre 2025.

Risques et incertitudes

Le principal risque est toujours la surcharge de travail, notamment côté développement. Malgré la formation de deux développeurs, le gérant reste surchargé et certaines tâches ne sont encore réalisées que par lui.

Nous devons être conscients que le développement de la nouvelle interface du logiciel ne va pas à la vitesse espérée et que ces retards risquent d'être pénalisants lors de la renégociation du contrat avec l'EPUdF en 2025.
Il en est de même des passations de connaissances et de tâches entre Nicolas MARCHAND et le reste de l'équipe.
Nicolas MARCHAND a demandé à envisager sa retraite partielle ou totale pour fin 2025 / début 2026.

II. Conventions réglementées

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L. 223-19 du code de commerce, dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint :

- convention de prêt de locaux à Labarthe-Inard pour Logeas Informatique par deux associés, propriétaires.

III. Informations coopératives

- **Sociétariat** : taux de sociétariat en fin d'exercice : 100 %.
- **Formation des sociétaires et des salariés** : voir Actions de formation des membres de l'équipe.
- **Capital social** :

^ Catégorie ^ Nombre ^ Capital ^

Associés salariés	4	4 700 €
Associés extérieurs	2	3 500 €

IV. Présentation des comptes annuels - affectation et répartition du résultat

Le résultat bénéficiaire (2 812,93 €) sera réparti de la façon suivante :

- 15 % en réserves légales (421,94 €) ;
- 35 % en fonds de développement (984,53 €) ;
- 50 % en part travail (1 406,46 €).

V. Résolutions particulières

Sans objet.

Nous souhaitons que les diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La gérance

From:
https://wiki-logeas.fr/certif/ - **dokuwiki-certif**

Permanent link:
https://wiki-logeas.fr/certif/doku.php?id=certif:revuedirection:2023-2024

Last update: **2026/10/01 12:55**